

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2013/05  Paraphe : <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU <i>Délibération n° DB2013/05</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 18

Votants : 19 (dont pouvoir : 1)

**POUR : 19 (100%)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Le vingt-huit janvier deux mille treize, à 18h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 21/01/13

M. Frédéric MATHIAS est élu secrétaire de séance.

**Ayant pouvoir de vote** : *Mesdames* Béatrice FABRITIUS, Françoise BUSQUET, Nathalie CAMBIER JONVAL ; Françoise CAPPELLE ; Pascale MELIN, *Messieurs* Claude ANCELME ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Jean Claude ETIENNE ; Dominique GUERIN ; Jean Pierre GUERIN ; Jean Pierre LELARGE ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT.

**Représenté** : M. Philippe ETIENNE donne pouvoir de vote à Mme Pascale MELIN

**OBJET : TARIFS EXCEPTIONNELS APPLICABLES AU PARC ARGONNE DECOUVERTE  
POUR LA SAISON 2013**

«Vu la délibération n°08/030 du Conseil de Communauté en date du 15 avril 2008 donnant délégation au Bureau pour fixer la tarification appliquée au Parc Argonne Découverte ;

Vu la délibération n°DB2012/47 du Bureau en date du 24 septembre 2012 fixant les tarifs du PAD à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;

Vu la délibération du Bureau n°DB2013/04 fixant les horaires d'ouverture du PAD pour la saison 2013 ;

Considérant l'offre hivernale plus légère que l'offre de saison ;

Considérant le caractère événementiel de deux week-end de découverte du PAD, en début et en fin de saison, sans programme d'animation particulier ;

Considérant l'avis remis par la Commission Tourisme et Communication;

Après en avoir délibéré, le bureau fixe les tarifs exceptionnels suivants :

- Samedis 16 et 23 février, et 2 mars 2013, Dimanches 17 et 24 février et 3 mars 2013
- Samedi 30 mars 2013
- Dimanche 3 Novembre 2013

Le Bureau charge le Président de l'application de ces tarifs. »

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Francis SIGNORET

